



PROPRETÉ

TFP AM – TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE AGENT MACHINISTE EN PROPRETÉ

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Pas d'action terminée en 2024

Pour infos, en 2023 et sur un échantillon de 10 personnes :

- Taux de satisfaction : 85,7 %
- Taux de réussite : 84 % (sur 8 présentés)
- Taux d'abandon : 13,95 %
- Intégration en emploi dès la fin de la formation : 57,14 %

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : Contact-formations@alaji.fr

PRE-REQUIS

- Projet professionnel validé dans les métiers de la propreté
- Avoir satisfait aux épreuves de sélection

OBJECTIFS

L'objectif de la formation est d'obtenir le TFP correspondant au métier d'Agent Machiniste et de valider les compétences ou capacités attestées ci-dessous :

- Choisir les produits et matériels, préparer les installations avant intervention (rangement, protection et balisage)
- Prendre en compte les locaux des clients et leurs spécificités
- Réaliser les techniques professionnelles relatives au détachage, à la méthode spray, au shampoing moquette, au lustrage au décapage à sec et au lavage mécanisé
- Maintenir en état de bon fonctionnement le matériel professionnel
- Contrôler le résultat de sa prestation et savoir rendre compte à sa hiérarchie
- Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement sur le chantier

- Se présenter et **développer** des relations cordiales avec le client

CONTENU DE LA FORMATION

Bloc de compétences n°1 : Mise en œuvre de la relation avec les usagers pour garantir le bon déroulement du chantier – 14 heures

*Établir de bonnes relations avec les clients du site
Gérer les demandes et les réclamations des clients*

Bloc de compétences n°2 : Préparation technique du chantier – 28 heures

*Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité au travail
Prévenir les risques et adopter les bonnes postures de travail*

*Préparer les opérations de nettoyage manuels
Préparer les opérations de nettoyage mécanisées*

Bloc de compétences n°3 : Réalisation des techniques professionnelles – 56 heures

Réaliser les prestations manuelles de propreté en milieu tertiaire

Réaliser les opérations d'entretien mécanisées de propreté

DURÉE

Durée totale de 98 heures

Des options spécifiques pourront être rajoutées aux modules suivant les besoins d'une entreprise ou la demande d'un financeur : habilitation électrique, SST, techniques de recherche d'emploi, PRAP,.....
Des modules linguistiques complémentaires peuvent également être proposés pour les stagiaires qui ne maîtriseraient pas suffisamment la langue française.
Hors du périmètre de la certification, une entreprise pourra également souhaiter de coupler des modules techniques spécifiques complémentaires.

METHODES MOBILISÉES

- Mobilisation du plateau technique propreté

- Matériel et consommables professionnels
- Présentiel, présentiel enrichi
- Formateurs professionnels issus des métiers de la propreté

MODALITÉ D'EVALUATION

Ce TFP « Titre à Finalité Professionnelle » est un Titre de la branche professionnelle de niveau 3, et est inscrit au RNCP .

La certification se déroule devant un jury composé de professionnels et de formateurs issus de l'organisme valideur.

Mise en situation pratique et test théorique.

Possibilité de validation partielle : L'organisation modulaire du TFP permet au candidat lors de la passation de la certification d'obtenir un ou plusieurs blocs de compétences, il en conserve le bénéfice pendant 5 ans.

Équivalence : CCP1 du TP APH

Passerelles : TFP AERP ou CQP laveur de vitre

Suite de parcours : TFP AERP

Débouchés : L'agent machiniste exerce son activité très majoritairement dans des entreprises de propreté, mais il peut l'exercer dans des entreprises ou établissements publics ou para publics qui ont internalisé l'activité de nettoyage (hôpitaux par exemple) ou au sein de collectivités territoriales ou encore au sein de bailleurs sociaux (office HLM par exemple).

- Agent machiniste
- Agent d'entretien
- Agent de propreté
- Agent de services propreté
- Nettoyeurs de locaux

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Si demandeur d'emploi :

- Positionnement sur Kairos par un prescripteur
- Participation à l'information collective : tests de positionnement et entretien de motivation
- Intégration sur l'action de formation, maximum 1 mois après le positionnement

Si salarié :

- Prise de contact avec un chargé de

développement

- Établissement d'une convention de formation et Inscription sur l'action concernée

Formation également accessible par la voie de l'alternance (apprentissage ou professionnalisation) – Intégration dans l'un de nos CFA : <https://bit.ly/3wzF4qK>

Formation accessible par la voie de l'alternance :

- en savoir plus sur le contrat d'apprentissage : [ici](#)
- en savoir plus sur le contrat de professionnalisation : [ici](#)

Formation également accessible par la voie la formation professionnelle pour les salariés en poste :

- Document explicatif sur la PRO A : [ici](#)

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<http://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS



03.83.58.18.28



<https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

TARIF

- Tarif individuel : nous consulter pour un devis
- En inter et en intra : nous consulter pour un devis
- Sous conditions, formation accessible aux demandeurs d'emploi et prise en charge par France Travail ou la Région Grand Est.

DERNIÈRE MISE À JOUR

17/03/2025

